N° 3388 du 12 juillet au 12 septembre 2023

l'inFO militante

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

FO SOMMAIRE

© KERMALO/REA

p. 4 à 7

© JEAN-LUC BOIRÉ

p. 11 à 14

DR

p. 23

//// ACTU (pages 4 à 7)

Aucune trêve estivale pour nos revendications

- Les droits des demandeurs d'emploi de nouveau rognés.
- Finances publiques : quand la Cour des comptes propose que la société civile s'en mêle…
- Santé : indemnités journalières et médicaments dans le viseur du gouvernement.
- Sécurité sociale : l'austérité salariale, ça suffit!
- Le réseau France services s'étoffe pour toujours moins de services publics.
- Le serpent de mer du « temps scolaire » à nouveau sur la table.
- *« Les policiers ne sont pas des agents de recouvrement! »*

//// DROIT (page 9)

- L'obligation de reclassement du salarié inapte en télétravail.

//// DOSSIER (pages 11 à 14)

- Consommation : en toute saison les ménages se serrent la ceinture!

//// INTERNATIONAL (page 16)

- Hollywood : grève massive des scénaristes pour le respect de leurs droits.

//// NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 17 à 21)

- Rapport sur le devoir de vigilance, FO n'entend pas s'arrêter là! Explication du secteur confédéral International-Europe.
- Chez Nexans Paillart, la première grève depuis quarante ans.
- HCR : FO signe deux accords sur les salaires pour relancer le dialogue social.
- Papeteries de Condat : près de la moitié des emplois menacés.
- À Rennes, la victoire des Atsem après un mois de mobilisation.
- Aux thermes de Vichy, une grève historique pour les salaires et la dignité.
- Greffiers : FO-Justice demande une nouvelle grille véritablement attractive.
- Hôpitaux : FO-SPS interpelle le ministre de la Santé.

//// HISTOIRE (page 22)

- Les jolies colonies de vacances.

//// PORTRAIT (page 23)

- Laurence Diogène, une militante toujours au contact des salariés.

inFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.

PRINT IN FRANCE

Encres à base d'huiles végétales et papier issu de la gestion durable des forêts

Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : S. Déraillot, A. Dupré, E. Hiesse, C. Josselin, F. Lambert, M. Pourcelot.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
Ont également contribué à ce numéro : C. Bouvier, C. Chiclet, F. Darcillon.

Abonnements : linfomilitante@fopresse.fr
Imprimé par P. IMAGE, Paris.
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal juillet 2023.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : https://www.force-ouvriere.fr

L'éditorial de Frédéric Souillot
Secrétaire général @SouillotFo sur Twitter

LE DROIT AU REPOS DOIT SE CONCRÉTISER PLEINEMENT!

« *Congés payés! Possibilité de détente et de renouvellement pour ceux qui n'avaient connu jusqu'alors que le décor maussade du quartier ouvrier de la grande ville et l'ambiance enfumée et bruyante de l'usine. Cela rendait possible une prise de contact avec d'autres pays, d'autres climats, d'autres hommes, d'autres problèmes, c'était vraiment l'accession à une autre vie, la découverte de domaines jusqu'alors interdits.* »

C'est ainsi que Georges Vidalenc, premier directeur du Centre d'éducation ouvrière de la confédération FO, décrit l'apport des congés payés dans les « Aspects du mouvement syndical français », analysant l'une des réalisations majeures du syndicalisme constructif incarné par Force Ouvrière.

Ce droit au repos, et d'une manière plus large le droit aux vacances, constitue, il est bon de le rappeler, un droit fondamental, garanti par les Conventions 101 et 132 sur les congés payés de l'Organisation internationale du travail, et d'autre part la loi de 1998 contre les exclusions qui les consacre ainsi dans son article 140 : « *[…] l'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national. Il permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté* ».

Pour autant, malgré ces avancées législatives, le droit aux vacances n'est toujours pas une réalité pour tous. Il est par ailleurs fortement malmené depuis de nombreuses années : un Français sur deux ne part pas en vacances, ce qui est aussi le cas pour un enfant sur trois. Au total, plus de 22 millions de personnes ne peuvent toujours pas exercer ce droit, sachant que pour 65% des Français concernés, la privation de vacances est liée à des contraintes financières. Ne pas pouvoir y accéder, c'est un creusement des inégalités.

Au cours des dernières années, la précarisation de l'emploi et les logiques de fractionnement croissant des temps de travail ont modifié substantiellement les modalités de prise des congés et parfois renforcé les difficultés d'accès aux vacances. C'est pourquoi FO réaffirme le respect plein et entier du droit aux congés payés : la période des vacances doit rester librement choisie par le salarié pour une durée significative, permettant un véritable temps de repos. L'engagement syndical de Force Ouvrière en faveur du droit aux vacances ne se dément pas avec le souci permanent d'améliorer les conditions salariales et d'emploi, et de permettre un accès plus large aux vacances. Plus de quatre-vingts ans après les premiers congés payés, la vigilance doit rester de mise pour faire que ce droit se concrétise pleinement.

Le droit aux vacances n'est toujours pas une réalité pour tous

Cette période de vacances qui s'ouvre est d'autant plus importante cette année qu'elle arrive après des mois de mobilisation contre une réforme des retraites injuste et injustifiée. Nous ne tournons pas la page, nous préparons la suite, et dès la rentrée, nous porterons nos revendications sur les retraites, mais aussi le pouvoir d'achat et les salaires!

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Aucune trêve estivale p

L'exécutif tente toujours, vainement, de faire oublier sa réforme des retraites et les *« cent jours d'apaisement »* qu'il a décidés se déclinent plutôt sur le mode de l'inquiétude pour les travailleurs. Inquiétude face à une inflation toujours pesante, particulièrement pour les plus modestes. Inquiétude aussi face à l'axe confirmé de la réduction drastique des dépenses publiques en 2024 et les années suivantes. Comme le 12 juillet à Matignon, FO porte plus que jamais ses revendications. À commencer par la hausse massive du Smic et de l'ensemble des salaires, l'augmentation des pensions et des minima sociaux, l'abandon de réformes destructrices de droits ou encore l'introduction d'une conditionnalité des aides publiques aux entreprises.

Les droits des demandeurs d'emploi de nouveau rognés

Malgré l'inflation galopante, l'indemnisation des demandeurs d'emploi n'a été revalorisée que de 1,9% au 1er juillet dernier. Lors d'une réunion du conseil d'administration de l'Unédic consacrée à cette question fin juin, FO avait demandé une hausse de 5,4% minimum, afin de compenser la baisse de pouvoir d'achat des allocataires. *« Le patronat a refusé cette revalorisation, la limitant à 1,9%, prétextant que le marché du travail avait redémarré, insinuant ainsi qu'une telle augmentation n'encouragerait pas les reprises d'emplois »*, dénonce Michel Beaugas, secrétaire confédéral chargé de l'emploi.

Pour les demandeurs d'emploi, cette perte de pouvoir d'achat s'ajoute à une baisse de 25% de la durée de leur indemnisation, mise en œuvre depuis février dernier, en application de la réforme de l'Assurance chômage imposée par le gouvernement en 2022.

Pas de conditionnement du RSA pour FO

Par ailleurs, le projet de loi plein emploi a démarré son parcours parlementaire. Avec ce texte, examiné en première lecture par le Sénat depuis le 10 juillet, l'objectif du gouvernement est de ramener le chômage à 5% en 2027, contre 7,1% actuellement. Pour cela, il entend réformer le service public de l'emploi et de l'insertion en regroupant tous les acteurs au sein du réseau France Travail dès 2025.

D'ores et déjà, les sénateurs ont adopté deux articles du projet de loi, en les modifiant. Ils souhaitaient que soit préservé le nom de Pôle emploi. Revendication également portée par FO. En revanche, ils demandent que les allocataires du RSA effectuent une activité d'au moins quinze heures par semaine, durée qui serait actée dans le contrat d'engagement. En cas de non-respect, il y aurait des sanctions. FO rejette catégoriquement tout conditionnement au versement du RSA.

Clarisse Josselin

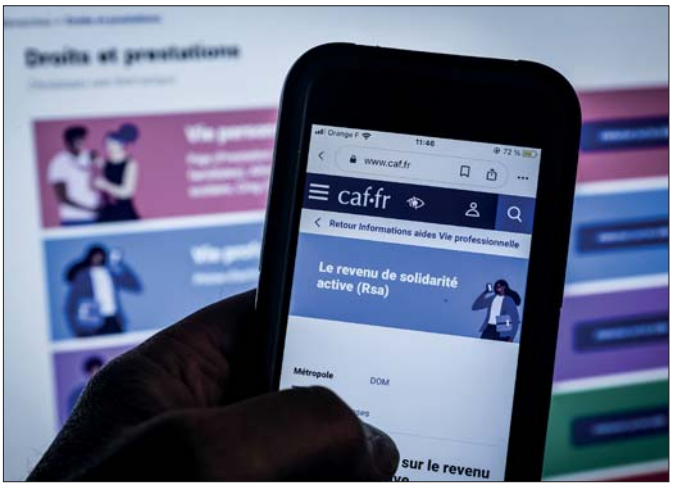

© KERMALO/REA

Finances propose

© COME SITTLER/REA

pour nos revendications

Santé : indemnités journalières et médicaments dans le viseur du gouvernement

Les dépenses de santé bientôt au régime sec? Après les soins dentaires, dont le remboursement passera en octobre de 70% à 60% (compensé par l'augmentation de la participation des mutuelles), les attaques contre la protection sociale se poursuivent. Le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, souhaite influer sur les médicaments et les arrêts de travail. Selon lui, les premiers incluent des *« dépenses de confort et de facilité »*. Au plan strictement comptable, il évoque une moyenne de prescription annuelle de 730000 euros par médecin et de 450 euros par patient. Des données qui, sans mise en rapport avec l'état de santé d'une patientèle, sont de peu d'intérêt. Mais qui donnent à entendre que l'objectif serait de les réduire, *« quoi qu'il en coûte »* sur le plan sanitaire.

Réduire prescriptions et prises en charge?

« Pour protéger les plus fragiles, ceux qui souffrent d'affections de longue durée, il faut être plus strict sur les autres dépenses de santé, en particulier les médicaments », a poursuivi le ministre lors des Assises des Finances publiques. S'agira-t-il de moins prendre en charge les affections ponctuelles pour concentrer les dépenses sur les maladies chroniques? Aucune décision n'est prise mais l'alerte est là.

L'Assurance maladie, dans son rapport annuel « Charges et produits », propose elle aussi des pistes. Si son directeur exclut les déremboursements dans le secteur du médicament, il indique qu'il faut inciter davantage à l'usage des biosimilaires (ex-génériques). Et au grand dam des médecins généralistes, qui n'ont pas manqué de rappeler leur liberté professionnelle, la Sécu s'est d'ores et déjà engagée dans un contrôle drastique des prescripteurs d'arrêts de travail. Elle espère ainsi diminuer en 2023 le coût des indemnités journalières de 200 millions d'euros, puis de 230 millions en 2024.

Sandra Déraillot

s publiques : quand la Cour des comptes que la société civile s'en mêle...

Selon le récent rapport de la Cour des comptes, le scénario macroéconomique adopté par l'exécutif pour la trajectoire des finances publiques 2023-2027 est trop optimiste. L'effort pour réduire les dépenses publiques est *« sous-évalué »* alors qu'il sera *« substantiel (...) pendant cinq années consécutives »*, soit chaque année 10 à 12 milliards d'euros d'économie. La Cour se montre peu convaincue par le projet de l'exécutif sur la réduction des dépenses, qualifiant déjà 2023 d'année *« blanche »* en matière de *« redressement des finances publiques »*.

Le rapport, qui note la disparition de recettes fiscales – la fin de la taxe d'habitation et la première étape de la suppression de la CVAE induisent cette année un manque à gagner de 6,9 milliards d'euros pour les comptes publics –, préconise des *« efforts »* sur toutes les dépenses, de fonctionnement et d'investissements, et d'y associer *« toutes les administrations publiques, l'État et ses opérateurs, la Sécurité sociale et les collectivités et territoires »*.

Il faudra faire mieux que la RGPP, la Map...

Il faut être *« plus ambitieux »*, assène la Cour et chercher de meilleurs effets que ceux des *« audits de modernisation de l'État en 2005, la Révision générale des politiques publiques en 2007, la Modernisation de l'action publique en 2012 et le plan Action publique 2022 en 2017 »*. Combattues par FO, ces mesures ont mis à mal les services publics... Sans qu'aucun bilan ne soit dressé. La Cour prône par ailleurs d'associer la société civile à l'évaluation de la performance des politiques publiques. *« Les contribuables sont en droit d'interroger le rapport qualité prix de nos politiques publiques »*, estime Pierre Moscovici, Premier président de la Cour. Les usagers des services publics seraient donc transformés en clients, invités à décider eux-mêmes d'une réduction des dépenses, et donc à organiser la dégradation des missions publiques? Ce n'est pas sans rappeler la campagne « J'en ai pour mes impôts », lancée cette année par le gouvernement et vivement contestée par FO.

Valérie Forgeront

Aucune trêve estivale p

© LAURENT GRANDGUILLOT/REA

Sécurité sociale : l'austérité salariale, ça suffit!

Pour les syndicats, dont FO, via la fédération FEC-FO, il faut en finir, et vite, avec l'austérité salariale qui touche les 145 000 personnels de la Sécu. Le 22 juin, sept organisations syndicales de la Sécurité sociale, dont FO, appelaient ainsi à une grève nationale, avec, à Paris, un rassemblement devant le ministère de la Santé. L'objectif de cette journée était donc d'interpeller les pouvoirs publics sur la revalorisation des salaires. Et pour cause. À la Sécu, à l'instar de la fonction publique, la valeur du point n'a augmenté que de 3,5%, et ce, en octobre 2022. La précédente revalorisation (0,6%) date de 2017. *« C'est largement insuffisant face au coût de la vie. Les techniciens de liquidation ont du mal à boucler les fins de mois. Il faut une hausse salariale à hauteur de l'inflation »*, revendique Frédéric Neau, secrétaire général adjoint de la section des organismes sociaux à la FEC-FO. Si les salariés de la Sécurité sociale relèvent du privé et ont leur propre convention collective, avec des conditions de travail (dont la rémunération) négociées, celles-ci sont encadrées par l'État. *« Nous ne voulons pas nous voir imposer 1,5% de la valeur du point sans négociation »*, prévient Frédéric Neau. Le 22 juin, le ministère s'est engagé auprès des syndicats à donner mandat à l'Ucanss (la fédération des employeurs du régime général de la Sécurité sociale) pour ouvrir des négociations salariales 2023 d'ici quinze jours. Mais au 10 juillet, le rendez-vous n'était toujours pas fixé.

1700 postes supprimés dans les CPAM

La cure d'austérité se fait aussi sentir dans les effectifs, surtout dans les caisses primaires d'Assurance maladie (CPAM), lesquelles emploient 82 000 salariés. Après avoir supprimé 8000 postes ces cinq dernières années, la convention d'objectifs et de gestion (COG) de la Caisse nationale d'Assurance maladie, signée le 28 juin, serre à nouveau la vis avec la programmation de 1700 postes en moins d'ici 2027. FO, qui dénonce un projet d'aggravation de la pénurie d'effectifs, a voté contre cette COG.

Ariane Dupré

« Les policiers ne sont pas des agents de recouvrement! »

Arguant de la lutte contre les impayés, soit 65% des amendes forfaitaires délictuelles (AFD), l'exécutif entend confier aux policiers l'encaissement immédiat des amendes délivrées aux consommateurs de drogue, lesquels pourraient payer par carte bancaire ou en liquide. Les policiers auraient donc à avoir sur eux du cash et un terminal de paiement. *« Les policiers ne sont pas des agents de recouvrement! »*, a réagi le secrétaire général SGP-FO, Grégory Joron. Pour le syndicat, *« les policiers ont déjà bien assez de difficultés sur le terrain et de missions sans que l'on vienne leur ajouter une charge supplémentaire de cette nature. Ce sont les services fiscaux qui doivent être renforcés visiblement pour mettre en œuvre le recouvrement des AFD »*. En vingt ans, 40 000 emplois ont disparu à la DGFIP (Finances publiques).

V. F.

pour nos revendications

Le réseau France Services s'étoffe pour toujours moins de services publics

Le réseau des Maisons France Services, guichet unique qui propose un accompagnement pour réaliser certaines démarches administratives, ne cesse de gagner du terrain. Il en existe actuellement 2600, implantées principalement en zone rurale et péri-urbaine, et cent cinquante nouvelles structures devraient voir le jour cette année. Neuf opérateurs nationaux y sont associés, dont La Poste, la Direction générale des Finances publiques, l'Assurance maladie ou Pôle emploi.

« Ces maisons sont des ersatz de services publics »

Ces structures permettent au gouvernement de pallier à moindres frais l'insuffisance des implantations de services publics sur le territoire, après les multiples réformes destructrices mises en œuvre ces trente dernières années. *« C'est mieux que rien, mais ces maisons sont des ersatz de services publics, elles ne suffisent pas au regard des services attendus par les citoyens car ce ne sont pas des services de pleine compétence. L'agent peut répondre aux questions simples mais il ne peut pas être compétent sur tous les sujets. Pour les cas compliqués, l'usager doit se rendre dans une implantation de pleine compétence. Or on en a supprimé énormément et si ça continue, bientôt il n'y en aura plus qu'une par département »*, dénonce Hélène Fauvel, secrétaire confédérale FO chargée du service public.

Et la situation risque encore de s'aggraver. Dans un rapport rendu le 27 juin au gouvernement, deux députés proposent d'élargir dès 2024 l'offre à de nouveaux opérateurs comme l'Agirc-Arrco, la Banque de France, la fédération des particuliers employeurs… À l'horizon 2025, ils suggèrent même d'y ajouter l'Urssaf, le ministère de l'Éducation nationale ou le logement social.

© LAURENT CERINO/REA

Clarisse Josselin

© SÉBASTIEN ORTOLA/REA

Le serpent de mer du « temps scolaire » à nouveau sur la table

Le président de la République demande que soit révisé le calendrier scolaire. Il y aurait trop de vacances en été, pendant lesquelles ceux qui ne partent pas *« sont assignés pendant plusieurs mois à la maison,* [mois] *au cours desquels ils n'apprennent pas »*, a justifié le porte-parole du gouvernement Olivier Véran. L'exécutif demande aussi que les élèves soient accueillis dans les collèges de 8h à 18h… En fonction de budgets et de projets *« locaux »*, qui sont autant de coups de canif dans l'égalité d'accès à l'instruction. Qui s'occupera des élèves durant ce temps supplémentaire? Des profs inscrits au PACTE? Leur nombre n'est pas encore connu. En revanche, on sait que les concours de recrutement à l'Éducation nationale sont loin de faire le plein : en 2022, plus de 4000 postes (premier et second degré confondus) n'étaient pas pourvus. Et les démissions d'enseignants ne cessent de grimper : de 364 en 2008, on a atteint 2411 départs volontaires en 2021, selon le SNFOLC. Restent les assistants d'éducation? Des contractuels? Des associations?

Sandra Déraillot

SALAIRES, SMIC, RETRAITE, POINT D'INDICE, MINIMA SOCIAUX...

STOP À L'AUSTÉRITÉ !

FO

L'obligation de reclassement du salarié inapte en télétravail

Une salariée, secrétaire médicale-responsable de centre, est déclarée inapte à son poste par le médecin du travail.

L'avis d'inaptitude indique que la salariée *« pourrait occuper un poste administratif, sans déplacement, à temps partiel […], en télétravail à son domicile avec aménagement du poste approprié »*.

Estimant le reclassement de l'intéressée impossible, l'employeur la licencie pour inaptitude et impossibilité de reclassement.

La salariée conteste son licenciement devant les prud'hommes en reprochant à son employeur un manquement à son obligation de reclassement.

Pour la salariée, l'employeur aurait dû procéder à l'aménagement de son poste en télétravail.

L'employeur quant à lui, considérant que l'obligation de reclassement ne portait que sur les postes disponibles existant au sein de l'entreprise, a estimé qu'il n'était pas tenu de créer spécifiquement un poste en télétravail, le télétravail n'étant pas mis en place dans l'entreprise.

La cour d'appel a fait droit à la demande de la salariée : l'employeur a manqué à son obligation de reclassement en n'aménageant pas le poste du salarié en télétravail.

La chambre sociale confirme l'arrêt rendu par la cour d'appel (Cass. soc., 29 mars 2023, n°21-15472).

Elle rappelle que l'obligation de reclassement de l'employeur doit être accomplie avec loyauté.

Par ailleurs, le juge du fond a bien vérifié la compatibilité du poste de la salariée avec les préconisations du médecin du travail d'effectuer ses tâches en télétravail. Il n'y avait, par exemple, aucune difficulté au niveau du secret médical puisque les missions accomplies par la salariée ne supposaient pas l'accès aux dossiers médicaux.

CE QUE DIT LA LOI

Les articles L 1226-2 et L 1226-10 disposent :
« Lorsque le salarié est déclaré inapte par le médecin du travail, l'employeur lui propose un autre emploi approprié à ses capacités. Cette proposition prend en compte les conclusions écrites du médecin du travail et les indications qu'il formule.
L'emploi proposé est aussi comparable que possible à l'emploi précédemment occupé, au besoin par la mise en œuvre de mesures telles que mutations, aménagements, adaptations ou transformations de postes existants ou aménagement du temps de travail. »

Enfin, si le télétravail n'est pas organisé dans l'entreprise (par accord collectif ou à défaut par une charte), l'aménagement d'un poste en télétravail peut parfaitement résulter d'un avenant au contrat de travail (art. L 1222-9).

Ainsi, pour la Cour de cassation, l'employeur ne peut se baser sur l'absence de mise en place du télétravail au sein de son entreprise pour arguer de l'impossibilité de reclasser sa salariée sur un poste en télétravail.

Secteur juridique

Parce qu'un salarié averti en vaut deux, n'hésitez plus! Pensez à vous abonner aux *InFOjuridiques*. Cette revue trimestrielle comporte des articles de fond vous permettant de rester au cœur de l'actualité juridique et de mieux l'appréhender.

Abonnez-vous : https://frama.link/InFOjuridique

Retrouvez l'actualité du secteur juridique sur : www.force-ouvriere.fr/secteur-juridique

La prévention, c’est ensemble que nous la faisons.

Campagnes de sensibilisation et d’information, ateliers, stages et conseils…

Depuis plus de 20 ans, nous agissons sur les territoires pour rendre nos sociétaires acteurs de leur propre prévention, et les aider à réduire les risques au quotidien.

- Dangers de la route
- Santé et autonomie
- Gestes qui sauvent
- Dangers du quotidien
- Aléas naturels
- Risques nautiques
- Risques cyber
- Argent et éducation budgétaire

MACIF

La Macif, c’est vous.

Crédit photo : P5 / Photononstop.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L’INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d’assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

Consommation : en toute saison les ménages se serrent la ceinture !

Ah, les vacances, leurs belles destinations, leurs activités et dépenses « plaisir »… Mais on est loin de la réalité vécue par beaucoup de familles. Et cet été 2023 particulièrement. L'inflation forte est passée par là, et sans hausse substantielle des salaires. Sans parler des incertitudes sur l'emploi ou encore des réformes qui portent les ménages à la prudence, et donc, pour ceux qui le peuvent, à se constituer une modeste épargne de secours. Depuis des mois, la consommation est en berne et nombre de travailleurs peinent même à assurer leurs dépenses contraintes. Le « moteur » de la croissance est grippé. Or c'est sur lui que l'exécutif compte pour faire vrombir le produit intérieur brut, la production nationale de richesses. Néanmoins, pour des motifs exclusivement comptables, il maintient son axe ultra-libéral au risque, au final, de freiner encore plus la croissance. Un axe fait d'une surdité salariale, de réformes qui diminuent les droits et impactent les revenus, d'une réduction des dépenses publiques tandis que les aides publiques aux entreprises, elles, ne sont toujours en rien conditionnées. Cet océan d'attaques et de paradoxes ne favorise en rien la consommation, désormais régulièrement attirée vers les profondeurs.

Consommation : en toute saison le

Façon Molière, on pourrait interroger : *« Mais pourquoi diable ne consomment-ils pas plus?! »* C'est parce qu'ils sont prudents et qu'ils n'en n'ont pas vraiment les moyens! Fin 2022, la consommation des ménages a baissé de 1%. Elle atteint péniblement 0,1% au premier trimestre 2023 et serait en recul de 0,2% sur l'année, selon l'Insee. Dans le détail, la consommation de produits manufacturés reculerait de 3,5%, dont une baisse de 8,9% pour les produits agroalimentaires, ou encore de 2,1% pour les biens d'équipement. *« Au deuxième trimestre 2023, la consommation des ménages serait en légère baisse (-0,3%). L'inflation continuerait en effet de peser sur les achats de produits alimentaires, qui se replieraient pour le sixième trimestre consécutif et tireraient à la baisse la consommation de biens dans son ensemble »*, analyse l'Insee, notant le recul depuis un an de l'investissement des ménages, et qui perdurerait. Le recul sur le logement, par la hausse des taux d'emprunt conjuguée à la frilosité des banques, serait de 6,7% sur 2023. C'est cependant sur la consommation des ménages, moteur de la croissance, que l'exécutif compte pour booster l'économie, produire des richesses et ramener le chômage à 4,5% en 2027. Mais les travailleurs sont à la peine. D'autant plus face à une inflation certes retombée à 4,5% sur un an en juin, mais qui depuis plus d'un an pulvérise des scores. Ainsi, plus de 6% cet hiver avec la hausse des prix des énergies, des biens manufacturés ou encore de l'alimentaire, dont l'inflation se situerait encore à 11,8% en 2023.

L'actionnaire s'enrichit toujours plus, contrairement au travailleur...

Les plus grandes sociétés cotées en Bourse en France ont versé à leurs actionnaires en moyenne 71% de leurs bénéfices chaque année depuis 2011, selon une analyse réalisée par Oxfam France et le Basic (Bureau d'analyse sociétale d'intérêt collectif). Des dividendes records ont été versés en 2022, en hausse de 15,5% par rapport à l'année précédente. Peu de travailleurs peuvent se targuer d'avoir reçu une telle augmentation. Alors que la *« dépense par salarié »* de ces multinationales n'a augmenté que de 22% de 2011 à 2021, les versements aux actionnaires ont, eux, bondi de 57%.

L'analyse souligne même que certaines n'hésitent pas à creuser leur déficit pour satisfaire les actionnaires : *« Engie a ainsi accumulé plus de 784 millions d'euros de pertes entre 2011 et 2021, tout en versant 23,6 milliards d'euros de dividendes au cours de cette période. »* En France, 47% du patrimoine brut total (contre 41,3% en 2010) est détenu par les 10% les plus riches. On comprend aisément qui la rémunération du capital vient enrichir. Les 10% les plus pauvres, eux, se contentent de... 0,1% du patrimoine global.

Moins d'impôts pour les uns, moins de pouvoir d'achat pour les autres

En outre, d'après les données de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), les mesures fiscales de 2022 auraient augmenté de 1200 euros le niveau de vie annuel des 5% les plus riches, alors que, face à l'inflation, les salariés ont perdu en moyenne 720 euros entre janvier 2021 et juin 2022 (Insee).

Quant à la baisse du taux de chômage (à 7%), elle ne doit pas masquer les nombreux CDD, contrats d'intérim et d'apprentissage. La précarité du salariat a été multipliée par deux en trente ans. Selon l'Observatoire des inégalités, quelque 8 millions d'actifs seraient ainsi en situation de « mal emploi », incluant les chômeurs, les salariés en contrat précaire et les 2 millions de personnes découragées de recherche faute d'une réelle attractivité de l'emploi.

Le pays compte 4,8 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté (fixé à 50% du salaire médian, soit actuellement 940 euros par mois), selon l'Insee, soit 7,6% de la population.

Pas étonnant que les banques enregistrent 4,1 millions de clients en situation de fragilité financière. Et dont la capacité à consommer se réduit à peau de chagrin.

Sandra Déraillot

Le moral des ménages toujours très bas

Le contexte salarial, lui, est l'absence (depuis 2012) de coup de pouce au Smic et des hausses de salaires globalement limitées à l'inflation. *« Début 2023, le SMPT (salaire moyen par tête) réel a baissé de 2,2% sur un an, alors que fin 2023 il ne serait plus que 0,2% en deçà de son niveau un an plus tôt. En moyenne sur l'année 2023, malgré une progression nominale prévue de +5,1%, le SMPT réel serait 1,3% plus faible qu'en 2022 »*, estime l'Insee. En 2023, *« le pouvoir d'achat par unité de consommation se stabiliserait (+0,0%) après une baisse en 2022 (-0,4%) »*. Une situation atone, donc. Si elle a très légèrement remonté depuis, en avril dernier les économistes de l'OFCE notaient que *« la confiance des ménages [...] est au plus bas depuis l'été 2022 et se situe à des niveaux historiquement*

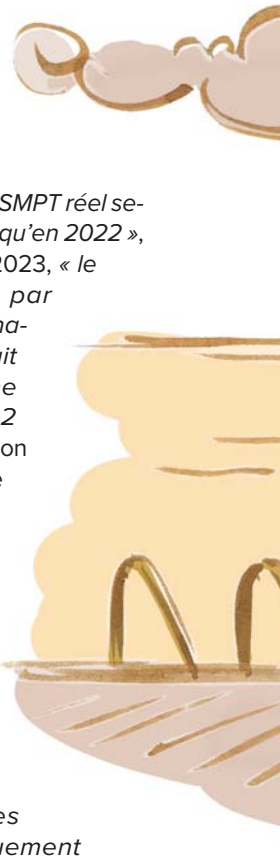

es ménages se serrent la ceinture!

bas ». Les entreprises, elles, ont bon moral. Entre autres causes, leur taux de marge est supérieur de 0,7 point à celui de 2018 et elles *« bénéficient de mesures de soutien budgétaire et fiscal, dont certaines non pérennes, représentant 1,5 point de valeur ajoutée de plus qu'en 2018 »*. Les aides publiques (crédits d'impôts, exonérations, ...), et toujours sans conditionnalité, représentent environ 160 milliards par an de manque à gagner pour les comptes publics.

Toujours moins de dépenses publiques

L'exécutif entend cependant poursuivre dans le même axe. Visant à ramener le déficit public à 2,7% du PIB en 2027, il a conçu un programme conjuguant encore des baisses d'impôts, notamment aux entreprises, et une réduction drastique des dépenses publiques. Ce cocktail paradoxal est censé doper l'activité, élever la croissance du PIB à 1,6% en 2024 et booster l'emploi. Reste à savoir lesquels... Pour le premier trimestre 2023, la Dares (ministère du Travail) note que l'emploi progresse de 0,2% mais *« tiré par les contrats courts »*. Et de détailler : *« Les déclarations d'embauche en CDD de moins d'un mois progressent nettement (+2,1% sur le trimestre), alors que les embauches en contrat de plus d'un mois (CDD longs et CDI) reculent (-0,8%). »*

L'exécutif, qui parie dur comme fer sur une croissance à 1% cette année (contrairement à diverses études économiques qui voient plutôt une croissance autour de 0,6% à 0,8%), compte aussi pour les années qui viennent sur les économies induites par les récentes réformes qu'il a imposées. Réformes qui réduisent les droits et impactent les revenus des travailleurs. Il vise 4 milliards d'euros d'économies sur l'Assurance chômage et près de 18 milliards d'ici 2030 concernant les retraites. Il compte aussi, par exemple, sur la fin du bouclier tarifaire sur le gaz, tandis que la suppression cet été aussi des tarifs réglementés sur le gaz risque d'impacter douloureusement les particuliers. Alors que les observateurs soulignent les incertitudes à venir – situation internationale, prix des énergies, remontée des taux... – l'exécutif entend aussi introduire dès 2024 des mesures sévères de réduction des dépenses publiques, 12 milliards d'euros par an au moins. Sont déjà dans le collimateur les remboursements de soins dentaires, les prix des médicaments, les arrêts maladie, les transports de malades en ambulance... Mais ces recettes ultra-libérales connues, zappant la question des salaires et impactant les plus modestes, montrent déjà leurs effets : cette consommation atone qui freine la croissance et qui est l'illustration des difficultés de plus en plus fortes des travailleurs à faire face à la dépense.

Valérie Forgeront

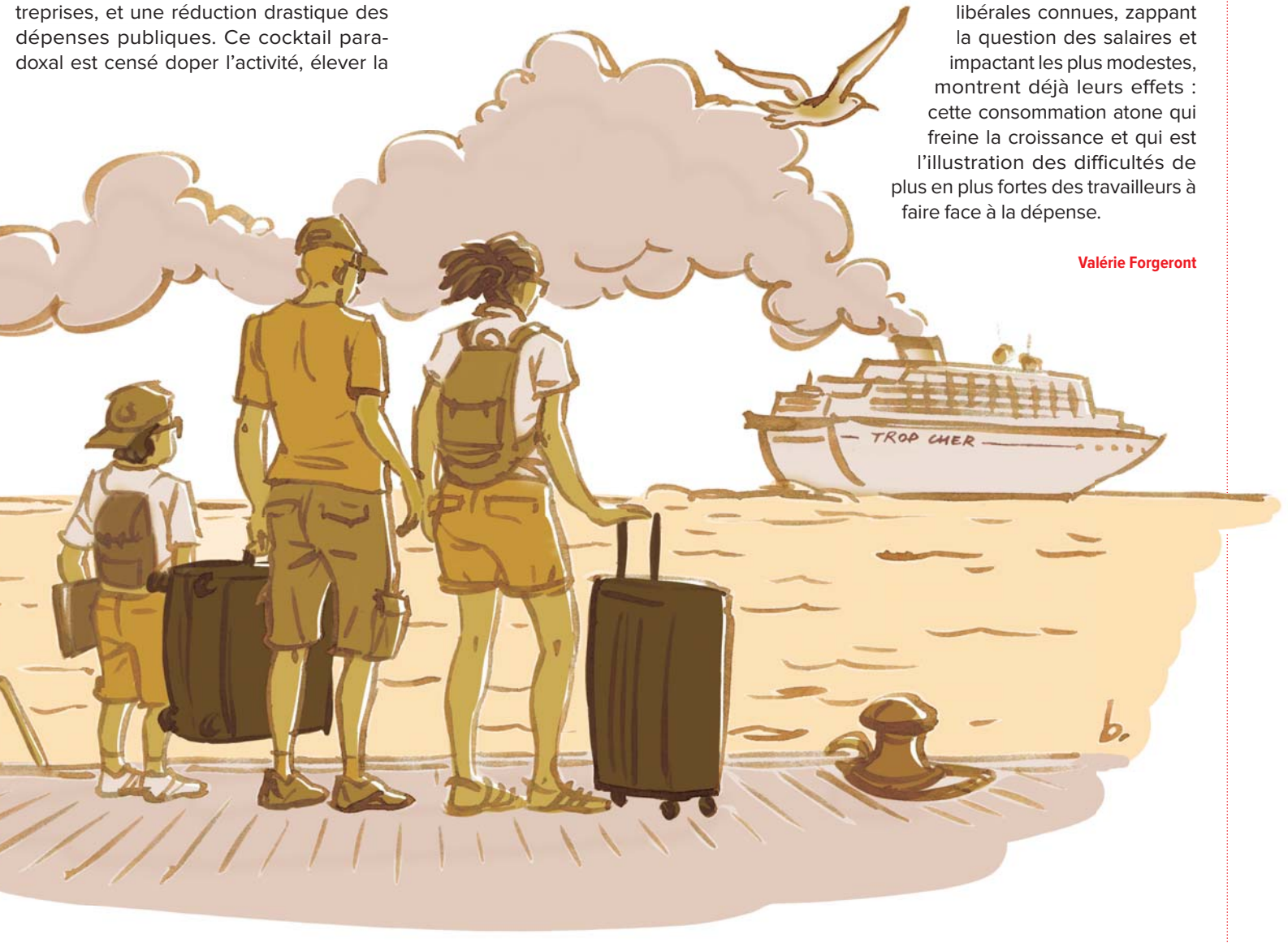

Épargne : avec l'inflation, la prudence reste de mise

© F. BLANC

Avec un pouvoir d'achat qui stagne, la consommation est minée par l'inflation et les prévisions pour 2023 la concernant restent moroses. *« L'indicateur de confiance des ménages dans la situation économique reste très dégradé »*, constate l'Insee. Les dépenses reculeraient de 0,2% en 2023 et l'indicateur concernant le moral des ménages en dit long. S'il a certes pris deux points en juin, il est toujours, avec 85 points, très en deçà de ce qu'il était depuis trente-six ans et jusqu'en décembre 2022.

« Pas opportun de faire des achats importants »

Clairement, l'épargne de précaution reste un refuge. Au premier trimestre 2023, le taux d'épargne des ménages est ainsi de 18,3% de leur revenu disponible brut, soit bien supérieur à l'avant crise sanitaire, indique la Banque de France. *« Compte tenu de l'évolution attendue du pouvoir d'achat des ménages, leur taux d'épargne continuerait à baisser au deuxième trimestre puis resterait quasi stable sur le reste de l'année. Il atteindrait ainsi environ 18% au second semestre, niveau qui reste nettement supérieur à celui de 2019 (15,0%) »*, souligne de son côté l'Insee. D'autres organismes confirment cette tendance à l'épargne forte qui perdure. Parue en avril, une étude du très libéral Cercle de l'épargne notait que *« les ménages restent plus prudents que jamais quand il s'agit d'envisager l'avenir : un nombre croissant d'entre eux n'estime pas opportun de faire des achats importants »*. Traduction en chiffres : face à l'inflation, 65% des Français ont réduit leurs dépenses de consommation, mais seuls 27% ont puisé dans leur épargne l'hiver dernier. Bref, ils se sont serré la ceinture.

À noter qu'une étude de l'Insee souligne qu'en 2021, soit pendant la crise du Covid, 20% des ménages les plus modestes avaient déjà vidé leur épargne, tout aussi modeste, pour subvenir à leurs dépenses courantes… Ce qui traduit l'insuffisance de revenus des ménages modestes pour faire face. Ce qui fait comprendre leur grande prudence actuelle face notamment à une situation exceptionnelle d'inflation depuis plus d'un an.

Ariane Dupré

Partage de la valeur : signé par FO, l'ANI en cours de transposition

Le 29 juin, l'Assemblée nationale a voté en première lecture l'obligation, pour les entreprises ayant 11 à 49 salariés et un bénéfice net fiscal d'au moins 1% du chiffre d'affaires (pendant trois ans consécutifs), de mettre en place, à partir de 2024, un dispositif de partage de la valeur : participation, intéressement, abondement d'un plan d'épargne salariale ou prime de partage de la valeur. Selon le ministre du Travail, jusqu'à *« 1,5 million de salariés »* pourraient être concernés par cette expérimentation de cinq ans. Le palais Bourbon a voté, pour les entreprises d'au moins 50 salariés enregistrant une *« augmentation exceptionnelle »* de leur bénéfice net fiscal, l'obligation de négocier une redistribution.

Droit nouveau pour les travailleurs

Voilà les mesures clés du projet de loi – en cours d'examen parlementaire – sur le « partage de la valeur » au sein des entreprises, lequel transpose l'accord national interprofessionnel (ANI) qu'a signé FO en février, alors que l'inflation explosait. C'est *« un accord créateur de droits, principalement à destination des plus petites entreprises »*, avait appuyé le secrétaire général Frédéric Souillot. Pour FO, le salaire reste toutefois la meilleure forme de partage de la valeur.

Élie Hiesse

AÉSIO mutuelle, **votre partenaire pour votre protection sociale**

AÉSIO mutuelle, 3e mutuelle de France spécialisée dans la protection de la personne, couvre les besoins en complémentaire santé, prévoyance, épargne et retraite.

Notre ambition :

accompagner nos adhérents à chaque étape de leur vie, en leur proposant **des garanties et des services** répondant à leurs besoins **d'aujourd'hui, tout en anticipant** ceux à venir.

Notre démarche :

co-construire les solutions de protection sociale **avec les entreprises et les branches professionnelles**.

Notre conviction :

la proximité, pour comprendre et répondre aux attentes des adhérents en portant les valeurs de **solidarité, de responsabilité et d'innovation**.

Notre expertise au service des salariés et des entreprises :

SANTÉ

Il est essentiel de tenir compte de la situation des branches et des entreprises afin de répondre au mieux aux attentes des salariés et de leur famille. C'est pourquoi nous élaborons des solutions santé personnalisées.

PRÉVENTION

Nous menons des actions de prévention dans les entreprises et avec les branches professionnelles pour améliorer la qualité de vie au travail.

PRÉVOYANCE

Des solutions performantes sont proposées aux salariés et à leur famille pour faire face aux aléas de la vie (arrêt de travail, invalidité, décès…).

ÉPARGNE / RETRAITE

Nous proposons des solutions personnalisables d'épargne retraite (PEE-PERCO, Article 83…) pour améliorer les pensions versées par les régimes de retraite obligatoires.

AÉSIO mutuelle en chiffres :

3 500 collaborateurs

2,7 millions d'adhérents

45 000 entreprises adhérentes

+ de 260 agences en France

42 recommandations de branche : **29 en santé et 13 en prévoyance**

Votre contact :

Marine PREVOT
07 72 34 71 82
marine.prevot@aesio.fr

aesio.fr

AÉSIO mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée sous le n° 775 627 391 dont le siège social est 4 rue du Général Foy 75008 PARIS - Crédit photo : GettyImages. Document non contractuel à caractère publicitaire. 23-205-016

MUTUALITÉ FRANÇAISE

AÉSIO MUTUELLE
C'est ça, la mutuelle d'aujourd'hui

Hollywood : grève massive des scénaristes pour le respect de leurs droits

Les plumes du cinéma et de la télévision veulent une meilleure rétribution des contenus du streaming, et des garanties face à l'arrivée de l'intelligence artificielle. Ils pourraient bientôt être rejoints par les acteurs.

Hollywood peut s'attendre à un été très perturbé : la grève des scénaristes de cinéma et de télévision, entamée le 2 mai, est entrée dans son troisième mois sans perspective de résolution à court terme. Plus de 11 000 artistes représentés par leur syndicat, la Writers Guild of America (WGA), ont posé leur plume pour revendiquer des salaires à la hauteur et des réponses aux nouveaux enjeux auxquels fait face l'industrie, tels que la diffusion en streaming et l'intelligence artificielle.

Outre une revalorisation salariale pour faire face à l'inflation, les scénaristes demandent ainsi un calcul plus avantageux des rémunérations dites résiduelles, liées à la rediffusion des œuvres, source de bénéfices importants pour les producteurs. Lors du passage de son film à la télévision, un scénariste touche une somme importante, mais celle-ci est réduite à peau de chagrin dans le cadre des plateformes de streaming, où les vidéos sont disponibles en continu pendant des années. À travers la question de ces droits d'auteur, c'est aussi le respect dû à la création culturelle à l'ère des nouvelles technologies que défend le syndicat.

Limiter le recours à l'intelligence artificielle

Les négociations avec l'AMPTP, alliance qui représente les studios et les plateformes telles que Netflix, Disney+ ou Apple TV, n'ont pour l'instant pas donné satisfaction. Autre pierre d'achoppement pour les deux organisations en conflit : l'arrivée progressive de l'intelligence artificielle (IA) dans le milieu. Début mai, le producteur de cinéma Todd Lieberman avait déclaré : *« Dans les trois prochaines années, vous verrez un film écrit par l'IA, […] un bon film. »* Les scénaristes refusent la possibilité que les robots intelligents soient utilisés pour générer des idées de scénarios ou les développer.

Plus précisément, la WGA cherche à obtenir la garantie que les contenus produits par l'IA ne puissent pas être considérés comme des productions « littéraires » ou « source », étiquettes qui déclenchent le versement de royalties. Le syndicat refuse également que les scénarios écrits par ses adhérents soient utilisés pour entraîner des IA. Face à ces enjeux, deux points clés se détachent, souligne Branislav Rugani, secrétaire confédéral du secteur international chez FO : *« La régulation de l'IA au travail doit passer par la négociation collective, et à la fin, l'humain doit toujours garder la main. »*

Une autre force en présence pourrait faire pencher la balance : la SAG-AFTRA, syndicat qui représente 160 000 acteurs, est elle aussi en négociation avec l'AMPTP jusqu'au 12 juillet. Si ces discussions ne mènent pas à un accord satisfaisant, de nombreux acteurs, parmi lesquels Jennifer Lawrence, Ben Stiller et Meryl Streep, ont d'ores et déjà appelé leur syndicat à rejoindre la grève des scénaristes. Ces artistes ne veulent rien de moins qu'un *« accord transformateur »*, et exhortent leurs représentants à *« écrire l'histoire »* en obtenant *« les protections que l'on mérite »*. Si les acteurs et les scénaristes venaient à faire front commun, il s'agirait alors de la plus grosse grève à Hollywood depuis 1960, où leur alliance avait permis la victoire.

Fanny Darcillon

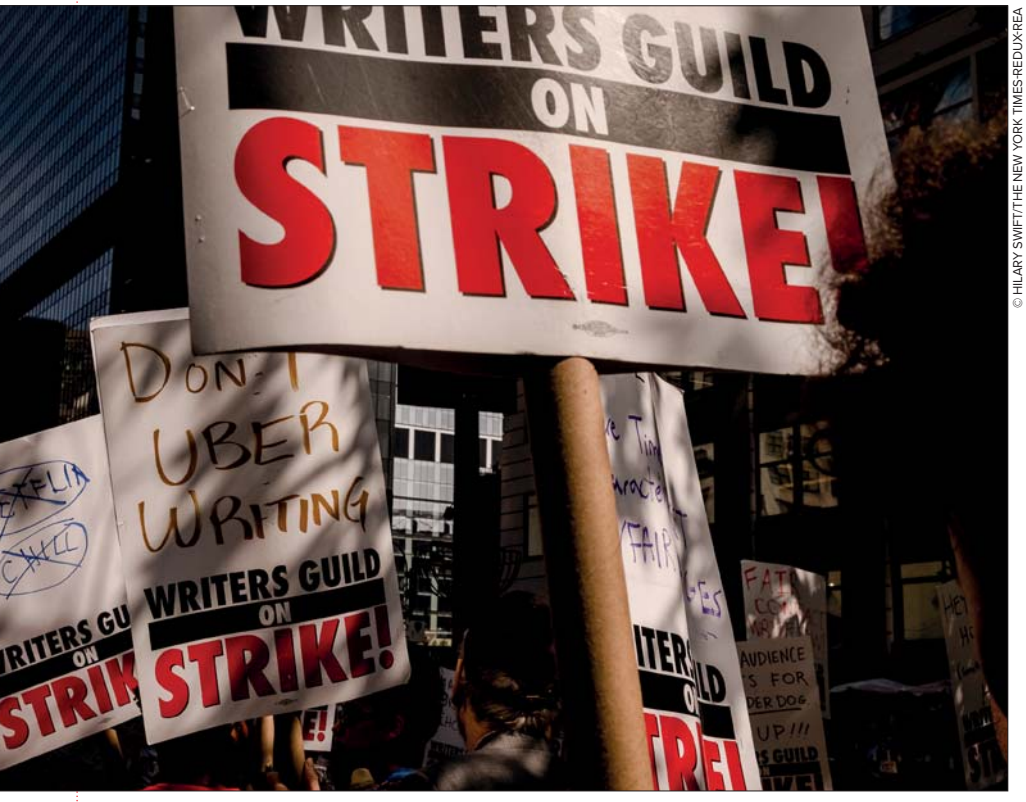

© HILARY SWIFT/THE NEW YORK TIMES-REDUX-REA

Rapport sur le devoir de vigilance, FO n'entend pas s'arrêter là!

La CGT-FO vient de publier une étude pour l'IRES (Institut de recherches économiques et sociales) intitulée : « Loi sur le devoir de vigilance : quelle implication syndicale dans l'élaboration des plans? ». Elle est disponible en ligne, sur le site de l'IRES (https://ires.fr/publications/cgt-fo/loi-sur-le-devoir-de-vigilance-quelle-implication-syndicale-dans-lelaboration-des-plans/).

© F. BLANC

Branislav Rugani, secrétaire confédéral chargé du Secteur International-Europe.

L'objectif de ce rapport était double :

• À la fois montrer ce que nos militants font déjà, dans les entreprises, depuis l'adoption de la loi sur le devoir de vigilance. Des entretiens avec des délégués syndicaux FO, des membres de comités d'entreprise européens FO, ou encore des fédérations syndicales internationales, ont été menés afin de pouvoir partager leurs expériences.

• Le deuxième objectif était d'insister sur l'importance d'une implication des organisations syndicales, et de FO en particulier, pour expliquer quel rôle elles peuvent jouer dans le cadre de la loi sur le devoir de vigilance.

En quoi consiste la loi sur le devoir de vigilance?

L'idée ici n'est pas d'expliquer en détail la loi, car le rapport le fait déjà très bien! Il s'agit simplement de rappeler l'objectif de cette loi française, précurseur en la matière. La décision d'élaborer une loi sur le devoir de vigilance vient d'un constat simple, que FO n'a jamais cessé de rappeler : la responsabilité sociale des entreprises, sans obligation législative et sans sanction, est plus qu'inutile et a même pu conduire à des opérations de socialwashing ou de greenwashing. Pour imposer aux entreprises multinationales d'avoir une activité respectueuse des droits de l'Homme et de l'environnement dans leur chaîne d'approvisionnement, il faut les soumettre à des réglementations contraignantes.

C'est tout l'objet de la loi sur le devoir de vigilance. Alors, certes, tout n'est pas parfait dans cette loi, mais elle a permis de sensibiliser sur la nécessité d'encadrer l'activité des multinationales et a permis d'amorcer des initiatives législatives dans d'autres pays, comme en Allemagne, ou au niveau de l'UE avec un projet de directive sur le devoir de vigilance.

Les prochaines étapes : une directive ambitieuse sur le devoir de vigilance!

Ce rapport sort à point nommé, il pourra être utilisé pour convaincre les négociateurs européens de prévoir, dans le projet de directive, une implication obligatoire des organisations syndicales dans les processus de vigilance.

En effet, en février 2022, la Commission européenne a publié un projet de directive sur le devoir de vigilance. Le processus d'adoption avance, car en novembre 2022, le Conseil a adopté son mandat de négociation et, le 1er juin 2023, c'était au tour du Parlement européen de faire de même. Il faut désormais que le Conseil et le Parlement européen se mettent d'accord pour que le projet de directive aboutisse.

Continuer la formation sur le devoir de vigilance

Le secteur International-Europe reste mobilisé sur la thématique du devoir de vigilance. La formation est primordiale pour appréhender ces sujets, à la fois nouveaux et complexes.

Nous publierons à l'automne un livret sur le devoir de vigilance qui consistera en un guide pratique à destination des militants présents dans les entreprises multinationales françaises. L'objectif de ce livret est de guider, pas à pas, nos représentants FO sur le terrain pour qu'ils puissent utiliser ce nouveau levier de l'action syndicale qu'est le devoir de vigilance.

Nous envisageons également d'organiser à l'automne 2023 une journée de sensibilisation sur la thématique du devoir de vigilance. Cela sera l'occasion d'échanger sur le rapport de l'IRES sur le devoir de vigilance et le livret, mais également de vous présenter les projets en cours de négociation au niveau européen et international sur cette thématique.

Secteur International-Europe

Chez Nexans Paillart, la première grève depuis quarante ans

À 98% les salariés de Nexans ISF Paillart dans l'Oise ont débrayé les 22 et 27 juin, demandant une hausse des salaires et l'alignement de ces derniers sur ceux des autres sites. Par cette grève exceptionnelle, des avancées ont été obtenues.

« *Il n'y avait pas eu de grève depuis près de quarante ans* » à Paillart, dans l'Oise, l'un des trois sites Nexans Industrial Solutions France, souligne David Souillard, délégué central FO. Mais le mécontentement salarial se faisant de plus en plus aigu dans cette usine qui fabrique des câbles électriques, la grève a été décidée. Fin juin, la quasi-totalité des 112 salariés du site a cessé le travail, revendiquant une hausse des salaires et des primes. Et pointant des inégalités. « *Il existe des disparités de salaires entre les trois sites : les travailleurs de Paillart sont moins payés que ceux des sites de Mehun-sur-Yeres et d'Andrézieux* », s'indigne le militant. Selon les conclusions d'un cabinet d'experts en 2022, l'écart salarial, au détriment du site de Paillart, est de l'ordre de 2% à 7%. « *La direction a soutenu que cette différence s'expliquait parce que Paillart est une plus petite ville que là où sont basés les autres sites et donc, la vie y est moins chère. Cet argument n'est pas recevable pour les salariés : un euro gagné par son travail reste un euro, qu'importe l'endroit!* »

« Nous sommes forts de cette expérience »

© LAURENT GRANDGUILLOT/REA

Après deux jours de grève, les 22 et 27 juin, faisant suite à l'échec de discussions avec la direction, celle-ci a dû accepter de négocier. « *Nous avons obtenu 80% de ce que nous demandions sur les primes* », se réjouit David Souillard. L'accord prévoit une revalorisation de la prime d'équipe, de 5% à 7%, ainsi que l'octroi d'une prime d'intéressement (selon des conditions de présence) en juillet (500 euros) et en août (200 euros). Par la grève, les salariés ont obtenu aussi, entre autres, une amélioration des modalités de la « prime de progrès », ou encore de la prime de transport puisque le périmètre pris en compte passe d'un trajet de 20 à 25 km. Alors qu'une réunion sur les salaires était programmée le 9 juillet à l'échelon des directions du groupe, à Paillart, où FO est le deuxième syndicat, la lutte pour les salaires est particulièrement vive. Si le travail a repris, la bataille ne fait que commencer. « *La suite va s'écrire l'année prochaine : on mettra d'autant plus la question des salaires sur la table que nous sommes forts de cette expérience* », annonce le délégué central. Salaires, primes d'ancienneté, respect de l'accord 35 heures… FO « *ne lâchera rien* ».

Chloé Bouvier

HCR : FO signe deux accords sur les salaires pour relancer le dialogue social

« *Cette grille salariale n'est pas suffisante, mais il faut faire un geste pour sortir du blocage du dialogue social* », note Nabil Azzouz, négociateur FGTA-FO pour les hôtels-cafés-restaurants. Pour sortir les HCR de la paralysie dans laquelle les dissensions intra-patronales sur la mutuelle Frais de santé les ont plongés depuis l'été 2022, la FGTA-FO s'est résolue à « *un geste* ». En juin, elle a ratifié la grille de salaires conventionnels sur laquelle les organisations patronales ont fini par s'entendre. « *Le sujet était sur la table depuis décembre. Il y a urgence : depuis l'entrée en application de la précédente grille en avril 2022, les quatre premiers minima ont été rattrapés par le Smic* », rappelle Thierry Boukarabila, négociateur FO.

Clause de revoyure

Il ne cache pas sa colère face à la revalorisation « *minime* » concédée, qui ne compense pas l'inflation. Elle va rehausser juste au-dessus du taux horaire brut du Smic les trois échelons du niveau I et l'échelon 1 du niveau II (à +0,20 euro, +0,28 euro, +0,38 euro, +0,48 euro). La FGTA-FO a obtenu une clause de revoyure fin 2023. Dans le même esprit, elle a signé un second accord qui prévoit un passage d'échelon (de 1 à 2 du niveau I) pour les salariés ayant un an d'ancienneté dans une même entreprise. Mais, désormais, FO attend « *des avancées concrètes* » dans les groupes de travail qui ont été suspendus à l'automne 2022. Dont celui sur les conditions de travail.

Élie Hiesse

Papeteries de Condat : près de la moitié des emplois menacés

Prétextant une baisse de commandes, les papeteries de Condat, en Dordogne, projettent d'arrêter l'une des deux lignes de production. Quelque 187 postes sur 420 pourraient disparaître. L'entreprise avait pourtant bénéficié en 2021 de 33 millions d'euros d'aides publiques pour… sauver l'emploi.

L'annonce a eu l'effet d'une bombe. Le groupe espagnol Lecta, propriétaire des papeteries de Condat, en Dordogne, a fait connaître le 20 juin son intention de cesser l'activité de l'une des deux lignes de production, la dernière à fabriquer, en France, du papier couché deux faces, un papier de haute qualité utilisé par les grandes maisons d'édition. Quelque 187 postes, sur un effectif total de 420 salariés, seraient menacés.

L'entreprise, située à Lardin-Saint-Lazare, est l'un des plus gros employeurs privés du Périgord. Elle génère plus de 1200 emplois directs et indirects selon le président de la Région, qui dénonce *« une catastrophe économique et sociale »* pour le territoire.

« La direction prétexte une baisse des commandes, il y a effectivement moins de demandes, mais pas au point de fermer une machine, dénonce Patricia Canto, secrétaire FO (syndicat majoritaire) du CSE. *En réalité, doucement mais sûrement, l'activité a été délocalisée dans d'autres usines du groupe, en Espagne et en Italie, pour réduire les coûts de fabrication. Nous avions déjà subi une fermeture de ligne pour les mêmes raisons il y a dix ans. »*

Une manifestation le 12 juillet

Un CSE extraordinaire de présentation du PSE s'est tenu le 11 juillet. Lors de cette réunion, Patricia Canto souhaitait s'en tenir aux questions économiques, avec la nomination d'un expert, sans aborder la question des départs. *« Que vont devenir les salariés dont le poste serait supprimé? Les perspectives de reclassement en interne sont maigres, et c'est compliqué de retrouver un emploi dans la région »*, alerte-t-elle.

La militante craint même pour l'avenir du site. L'activité serait-elle viable avec la seule fabrication d'étiquettes en papier? En 2021, pour sauver l'emploi, l'usine avait bénéficié d'une opération de *« sauvetage »*, assortie de 33 millions d'euros d'aides publiques pour reconvertir l'autre ligne de production et investir dans une nouvelle chaudière, moins énergivore. On croyait alors l'entreprise sauvée. La pilule est d'autant plus amère à avaler. Pour s'opposer à cette fermeture et sauver l'emploi, l'intersyndicale organise une manifestation ce 12 juillet.

Clarisse Josselin

À Rennes, la victoire des Atsem après un mois de mobilisation

DR

Durant un mois, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem) de la ville de Rennes, en grande majorité des femmes, se sont battus pour leurs conditions de travail, mais aussi pour la sécurité des enfants. Et par leur détermination, les Atsem viennent d'obtenir le retrait d'un projet qui consistait à supprimer le pool d'agents remplaçants. La mairie, après avoir diminué drastiquement au fil des années les effectifs de ce pool permettant de parer au remplacement immédiat des personnels absents, par exemple pour maladie, avait annoncé la suppression de ce système par une simple lettre de service. *« Sans aucun dialogue social »*, s'indigne Jérôme Jourdan, représentant FO. Avant 2018, indique-t-il, ce pool comptait quarante remplaçants quand l'effectif d'Atsem présentes dans les classes était de deux cents.

« Discuter ensemble des règles de remplacement »

Dans ce secteur professionnel où les conditions de travail et de rémunération se dégradent, la nouvelle a mis le feu aux poudres. Les Atsem ont débuté une grève le 25 mai, deux jours par semaine, les mardi et jeudi. Conséquence : la fermeture ces jours-là, et pendant un mois, des cantines et garderies de la ville. Soutenus par les enseignants du Snudi-FO, par l'UD FO mais aussi par les parents d'élèves, ces agents des maternelles – qui s'occupent des enfants et donc sont une aide précieuse pour les enseignants – ont obtenu gain de cause. Sans compter la création en septembre d'un groupe de travail pour *« discuter ensemble des règles de remplacement »*, précise Jérôme Jourdan.

Chloé Bouvier

Aux thermes de Vichy, une grève historique pour les salaires et la dignité

Face à l'échec des NAO, les salariés des thermes sont entrés en grève, exigeant 5% d'augmentation salariale. Après une mobilisation de treize jours, les avancées, bien qu'encore insatisfaisantes, sont notables. Cela grâce à FO.

Treize jours de grève, et chaque jour un rassemblement sur le parvis Callou des thermes de Vichy. C'est ce qu'ont vécu la soixantaine de salariés, majoritairement des femmes, qui ont fait grève du 16 juin au 28 juin. Une mobilisation historique. Les deux établissements des thermes (Dômes et Callou) ont été fermés et c'est toute la ville de Vichy qui a été impactée. Tout démarre des NAO qui se sont terminées en mai. Après la revendication d'une hausse de salaire de 10%, les salariés avaient revu leur demande, visant à aboutir rapidement. *« Nous demandions une augmentation de 5% pour tous »*, explique Fabienne Belin-Jeannin, déléguée syndicale FO. Parmi le personnel, les *« agentes des thermes »*, celles qui prennent en charge les curistes. En majorité, elles perçoivent le Smic, soit un salaire horaire de 11,52 euros brut. La direction a cependant refusé cette revalorisation qui signifiait pour elles un *« gain horaire »* de… 57 centimes d'euro. Le 15 juin, sur proposition de FO, la grève est votée et les soutiens envers les grévistes sont forts.

DR

« Nous avons fait bloc »

Depuis, un accord a été signé avec la direction. S'il est loin de répondre à toutes les attentes, il acte toutefois des avancées notables, dont la mise en place d'une revalorisation de la grille permettant de s'approcher du niveau de celle de la convention collective nationale (du thermalisme). Pour les salaires les plus bas, cela représente entre 12 et 39 euros de plus sur la fiche de paie, explique la déléguée. Les agentes des thermes ont aussi obtenu une prime de 200 euros. *« C'est grâce à nos collègues agents de maîtrise qui ont accepté d'abaisser leur demande salariale de 3% à 2% »*, souligne Fabienne Belin-Jeannin pour qui cette solidarité fait chaud au cœur. *« Si la direction a essayé de diviser les salariés, elle a obtenu l'effet inverse. Nous avons fait bloc et le personnel ne se laissera plus malmener, notamment lors des prochaines NAO. Si la première grève des thermes de Vichy a pris fin le 28 juin, la mobilisation va continuer. »*

Chloé Bouvier

Greffiers : FO-Justice demande une nouvelle grille véritablement attractive

Le projet de nouvelle grille indiciaire des greffiers a suscité un mouvement massif de grève le 26 juin, à l'appel d'une intersyndicale, dont FO-Justice. Motif de la grogne des greffiers : une nouvelle grille défavorable avec notamment l'ajout d'un treizième échelon faisant perdre en rapidité d'avancement dans la carrière. Cette grille n'est pas satisfaisante, estime Isabelle Besnier-Houben, secrétaire générale adjointe du syndicat FO des greffiers et de FO-Justice : *« La grille permet de revaloriser les salaires et les carrières des greffiers, mais elle n'est pas satisfaisante en divers points. Et cela n'acte en rien leur passage en catégorie A, ce que nous souhaitons. »* FO, qui a suspendu la grève, souhaite aussi négocier les conditions de reclassement dans la nouvelle grille, conditions qui pour l'instant *« ne sont pas suffisamment attractives »*.

Progression plus lente dans la carrière

Avec cette nouvelle grille, l'équivalence de niveau saute en effet. Un greffier principal de niveau 7 verra certes augmenter son indice de 15 points (70 euros) mais reculerait de deux échelons (au niveau 5). Il faudra donc plus de temps pour progresser dans la carrière. *« Il faut trouver les moyens d'améliorer les conditions d'ancienneté au sein de la grille »*, estime la militante. Le tout dans un calendrier serré : une réunion avec le ministère de la Justice est prévue le 12 juillet. La grille, elle, est censée s'appliquer au 1er octobre.

Ariane Dupré

Hôpitaux : FO-SPS interpelle le ministre de la Santé

Dans sa lettre ouverte du 11 juillet, la fédération revendique un plan d'envergure pour la santé.

N'en déplaise aux agents hospitaliers, en grève le 20 juin, à l'appel notamment de FO-Services publics et de Santé, pour dénoncer la dégradation de l'accès aux soins dans les établissements, faute de professionnels et/ou de lits, le ministre de la Santé et de la Prévention juge, lui, que les difficultés des services d'urgence seraient *« moindres »* que l'été dernier. À l'époque, 20% avaient fermé partiellement. On en serait loin. *« Le système de santé est en tension, ce n'est pas nouveau et c'est toujours le cas plus fortement pendant la période estivale »*, tempère François Braun dans un entretien au *Figaro* paru le 10 juillet.

Il se garde bien de donner des chiffres, concédant seulement des *« points chauds identifiés dans certains territoires »* (Centre-Val de Loire, Bretagne, Dordogne) et dans les zones à forte affluence touristique. Il préfère se féliciter des mesures imposées l'été dernier, qu'il a reconduites : la *« régulation »* par le 15, la revalorisation des gardes de nuit, la prime pour les généralistes acceptant des patients non programmés, la gestion des lits d'aval à l'échelle territoriale…

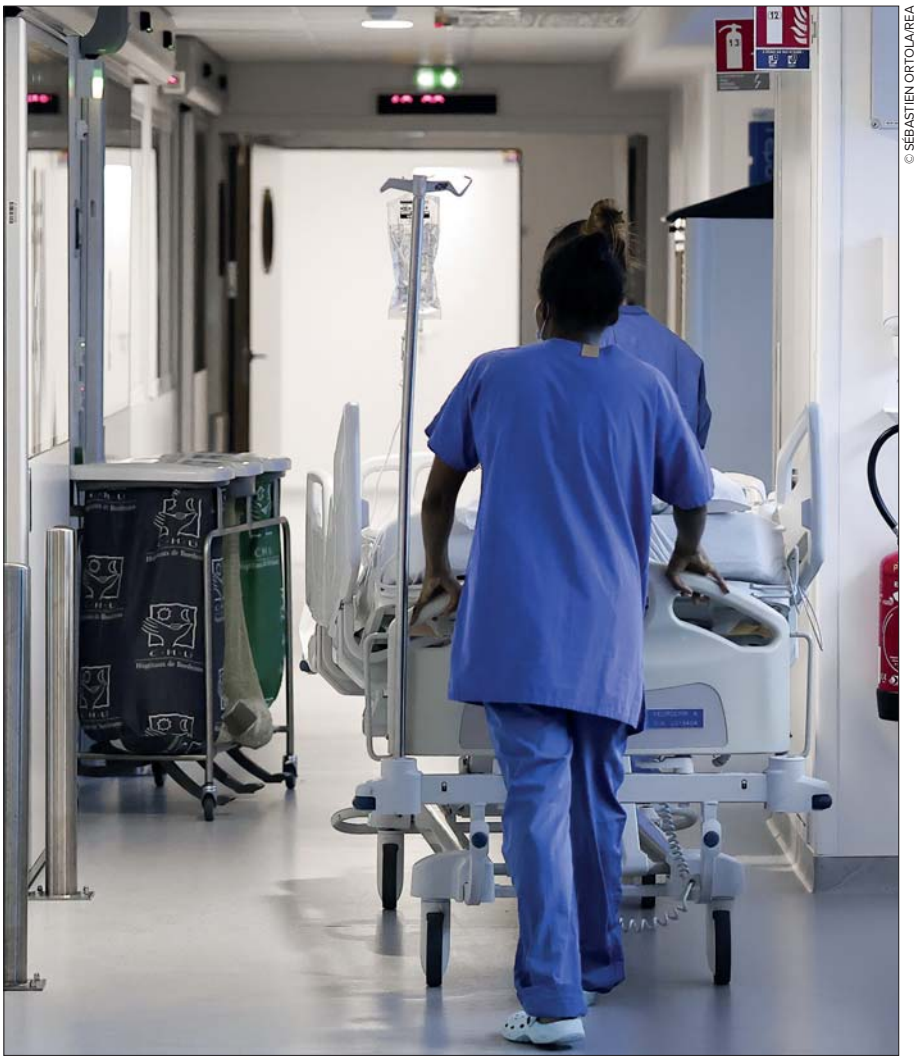

© SÉBASTIEN ORTOLA/REA

« Les agents sont dans une souffrance quotidienne extrême »

Il passe sous silence, aussi, le train de mesures structurantes, promis en janvier par Emmanuel Macron et toujours attendu… *« Le gouvernement fait marche arrière sans le dire! »*, tempête Didier Birig, secrétaire général de FO-SPS. En définitive, hormis les mesures-pansements et les grandes promesses du président (les urgences seront désengorgées fin 2024, a-t-il juré), l'unique horizon dessiné par l'exécutif est l'austérité. Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2024 sera *« le premier budget hors Covid mais dans un contexte difficile »*, a prévenu François Braun au Sénat. Pas de quoi augurer une politique hospitalière redonnant des perspectives aux agents, grâce à des moyens à la hauteur des besoins…

Mais FO-SPS n'accepte pas le démantèlement du système de soins. Dans sa lettre ouverte au ministre, publiée le 11 juillet, la fédération l'interpelle sur son choix de *« maintenir – comme [ses] prédécesseurs – une politique de santé qui mène la France au bout de l'impasse »*. *« Le gouvernement semble faire le choix de la réduction de la dette au détriment de la santé des Français »*, assène-t-elle, non sans rappeler que le système de soins ne tient que par l'investissement des personnels, au détriment de leur propre santé. *« Les agents sont dans une souffrance quotidienne extrême. »*

À l'heure des arbitrages budgétaires, la fédération FO appelle François Braun au sursaut. *« Il nous faut des bras bien formés, diplômés, bien payés et des lits pour les malades, pour sauver ce bien précieux qu'est l'hôpital public »*, écrit FO-SPS, qui revendique un plan d'envergure *« discuté, négocié avec les organisations syndicales représentatives »*. Elle prépare déjà la suite. Début juillet, elle a proposé aux syndicats représentatifs de la fonction publique hospitalière, et aux syndicats de médecins, de se constituer en intersyndicale, avec plateforme revendicative et actions communes. Dès la rentrée.

Élie Hiesse

Les jolies colonies de vacances

Fondées à l'origine dans un but sanitaire et hygiéniste, les colonies de vacances ont permis en plus d'un siècle à des dizaines de millions d'enfants de partir en vacances. Ces structures pâtissent aujourd'hui d'un manque d'attractivité des métiers de l'animation. À la veille de l'été, il manquait 30 000 moniteurs.

C'est en 1883 qu'Edmond Cottinet crée en France l'Œuvre des colonies de vacances du 9e arrondissement de Paris. Il envoie à la campagne dix-huit petits anémiés et dira à leur retour : *« Ils ont engraissé de sept kilos en quatre semaines. »* Jean Macé, qui a lancé la Ligue de l'Enseignement en 1866, ouvre ses propres centres de vacances et de loisirs en 1886 à destination des enfants des classes populaires et moyennes. Il s'agit de sortir les gosses des taudis, de la malnutrition et de la pollution des villes. Il s'agit aussi de lutter contre l'emprise de l'Église et des droites monarchistes sur la jeunesse française. Mais face aux « colos » de la République, l'Église catholique va développer ses patronages d'été. La France va recevoir l'appui du scoutisme naissant. En effet, un général britannique, Baden Powell (1857-1941), lance le mouvement scout international en 1907. Issu du protestantisme, le scoutisme arrive en France deux ans plus tard, et l'Église va le catholiciser. Mais rapidement apparaissent aussi les scouts protestants, orthodoxes, israélites et musulmans.

« Jean Macé, littérateur », photographie de l'Atelier Nadar (Domaine public).

Le souffle du Front populaire et de la Libération

Les laïcs ne se laissent pas déborder et fondent les Éclaireurs de France, mouvement mixte et laïc. Le Front populaire, avec son secrétariat d'État aux sports et aux loisirs, crée une école de formation pour les moniteurs et les directeurs de centre. Ils auront même un diplôme officiel dans les années 1950 (le fameux BAFA d'aujourd'hui). En 1939, les Offices départementaux des centres de vacances et de loisirs voient le jour. Si en 1913, seulement 100 000 petits Français ont bénéficié des colos, ils seront quatre fois plus en 1937. Après la Libération, en 1947, 90% des colonies sont financées directement ou indirectement par l'État. En effet, suivant le programme du Conseil national de la Résistance, la plupart des grandes entreprises ont été nationalisées. C'est ainsi que les comités d'entreprise (SNCF, EDF-GDF, Renault…) multiplient la construction de centres de vacances à la mer, à la montagne, à la campagne. Sans compter les colos des municipalités et celles plus ou moins liées aux ministères des Sports et de l'Éducation nationale. Et c'est ainsi qu'avec le baby-boom, un million de petits Français sont passés par les colos en 1955 et quatre millions dix ans plus tard. Ce n'est pas un hasard si Pierre Perret fait un tabac avec sa chanson *« Les jolies colonies de vacances »* en 1966. Mais à partir des années 1990, l'attrait des colos s'estompe. Seulement 1,3 million de fréquentation en 2014 et à peine un million en 2017. À cela plusieurs raisons, entre autres l'appauvrissement des comités d'entreprise et des budgets municipaux, la hausse des prix des séjours, la fermeture d'infrastructures vieillissantes… Les colos tentent alors de se réinventer avec des séjours plus courts et aux activités spécialisées. Actuellement, le secteur affronte un déficit d'attractivité de ses métiers se traduisant par un manque d'animateurs, 30 000 à la veille de ces vacances d'été. Quoi qu'il en soit, de 1880 à 2010, près de 60 millions de petits Français ont fréquenté ces jolies colonies de vacances…

Christophe Chiclet

© HERVE VINCENT/AVECC-REA

DR

Laurence Diogène, une militante toujours au contact des salariés

Sous les mandats de Laurence Diogène, 56 ans, FO est devenu le deuxième syndicat chez le volailler LDC, à Sablé-sur-Sarthe, grâce à l'inlassable travail de terrain qu'effectue la déléguée syndicale centrale.

Elle n'était pas une militante prédestinée, loin de là : quand Laurence Diogène débute en 1988 chez LDC Sablé-sur-Sarthe, maison mère du groupe agroalimentaire de transformation de volailles LDC, l'entreprise ne compte même pas de syndicats. *« La direction était contre, elle faisait tout pour empêcher l'implantation »*, résume-t-elle. Mais en 2002, lors de la mise en place de la réforme des 35 heures, les organisations syndicales deviennent nécessaires à cette même direction pour mener à bien les négociations. Par le biais d'un camarade, Laurence Diogène intègre alors FO, presque par hasard. *« À l'époque, je ne voulais pas trop me syndiquer »*, précise cette fille d'artisan.

Rapidement cependant, la nouvelle recrue trouve dans le syndicat le moyen de lutter pour ses convictions : *« Je ne supporte pas l'injustice, et dans notre branche où les revenus sont parmi les plus bas, il faut se battre pour les salaires et pour les conditions de travail. »* Dans les abattoirs, les horaires très matinaux et la pénibilité des gestes engendrent nombre de maladies professionnelles et de troubles musculo-squelettiques. *« Les conditions de travail, c'est ma priorité*, tranche Laurence Diogène. *Le salaire, bien sûr c'est important, mais quand je vois des collègues aller au travail en pleurant, ça me touche particulièrement. »* Le cœur de son engagement, c'est le social : *« À la base, je voulais être policière ou psychologue! »*

La militante ne passe pas par la case « simple adhérente », elle est élue déléguée syndicale en 2003 et assume d'emblée des responsabilités. Mais les débuts ne sont pas faciles. Remarque d'un autre temps, on lui fait comprendre qu'il faudra qu'elle fasse ses preuves, d'autant plus qu'elle est une femme. À la suite de cette expérience, la militante veillera particulièrement à faire monter des femmes aux postes de responsabilité syndicale.

« Il faut savoir écouter les autres »

Après quelques années, l'exigence du militantisme la submerge momentanément : *« C'était devenu lourd pour moi, j'avais besoin de me reconstruire, alors j'ai arrêté et pris du recul. »* Au bout de trois ans, ses camarades lui demandent de revenir et de devenir leur déléguée syndicale centrale. *« J'y suis retournée beaucoup plus forte »*, raconte-t-elle. Sous ses mandats successifs, FO connaît une progression spectaculaire, jusqu'à atteindre aux dernières élections professionnelles, avec 31,5% des voix, la deuxième place, à moins de deux points du premier syndicat.

« Ça fait plaisir de voir que les gens nous font confiance », admet la salariée du pôle logistique, pour qui cependant la vigilance reste de mise. Car, explique-t-elle, dans les secteurs professionnels qui comptent de nombreux travailleurs immigrés, moins habitués à se syndiquer, la faible participation aux élections peut fragiliser les syndicats. Alors *« être une bonne déléguée, ça repose sur le travail de terrain, c'est ça qui paye*, estime-t-elle. *Il existe une telle souffrance qu'il faut savoir écouter les autres. »*

Fanny Darcillon

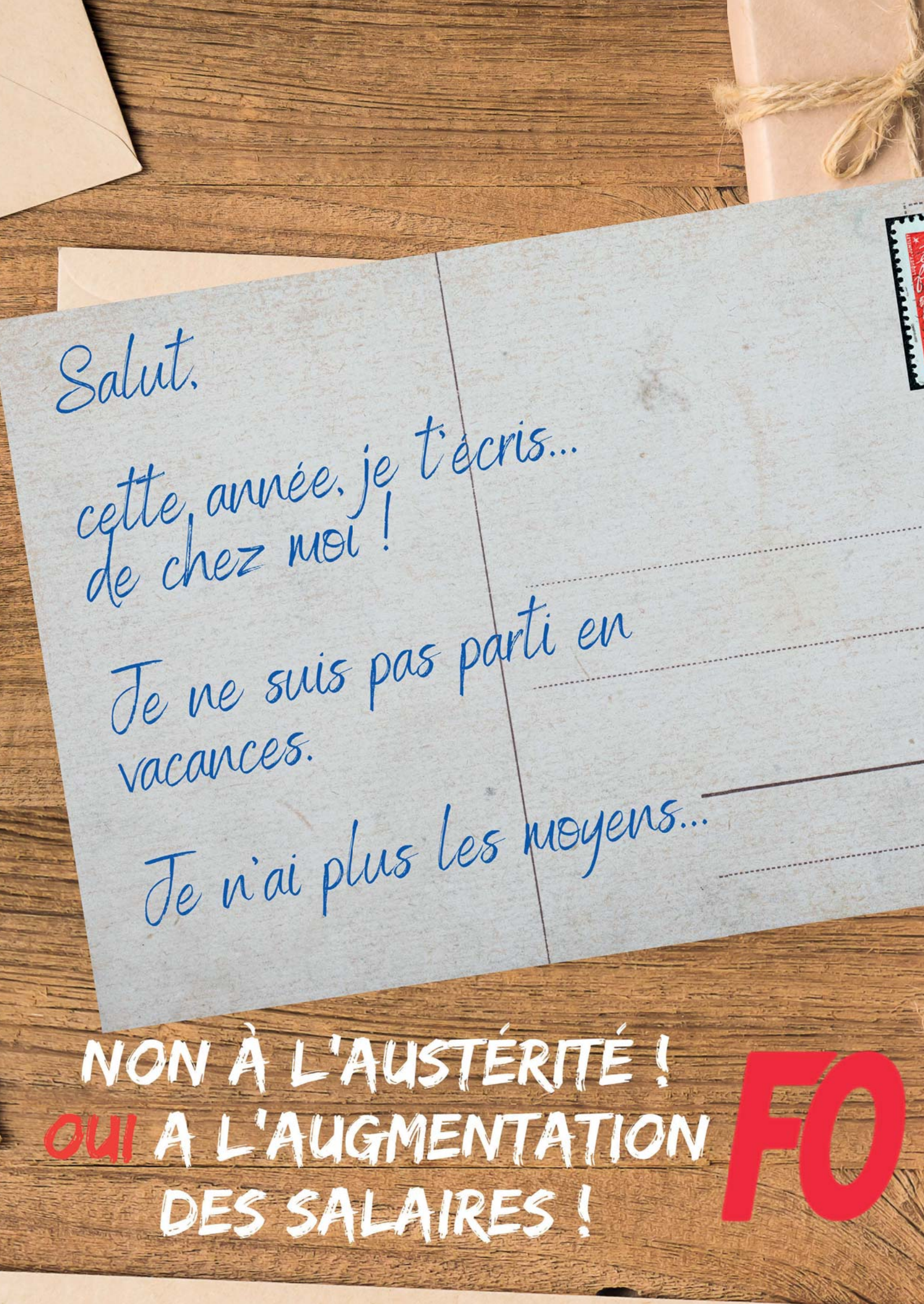
Salut,
cette année, je t'écris...
de chez moi !
Je ne suis pas parti en
vacances.
Je n'ai plus les moyens...
NON À L'AUSTÉRITÉ !
OUI À L'AUGMENTATION
DES SALAIRES !
FO